



COMITÉ DU 03 FÉVRIER 2021				
DÉLIBÉRATION N°	C2021	02	03	08

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 28 janvier 2021
- Nombre de membres en exercice : 64
- Nombre de membres présents : 37
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 05
- Nombre de membres absents et excusés : 22

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20210203-C2021020308-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2021

Publication : 08/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



## INSTITUTION

### ADHÉSION DU SMEDAR A LA MAISON DE L'ARCHITECTURE DE NORMANDIE RENOUVELLEMENT POUR LA PÉRIODE 2021-2023 AUTORISATION

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, modifiée par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020,

Vu le rapport de Madame Christine de CINTRÉ, Vice-présidente,

Considérant que la maison de l'Architecture de Normandie<sup>1</sup> est une structure culturelle régionale de médiation architecturale et urbaine créée en 1992 ;

Considérant que dans le cadre de son rôle d'animation du réseau régional des acteurs de l'architecture, de l'urbanisme et du cadre de vie, la maison de l'Architecture favorise les échanges entre différents partenaires participant à la promotion et la valorisation d'une image dynamique du territoire régional ;

Considérant que le partenariat avec la maison de l'Architecture permet au SMEDAR de valoriser l'architecture du site de l'éco-pôle VESTA notamment, de mener avec cette institution des réflexions communes sur la valorisation de certains déchets dans des matériaux de construction et de participer à la dynamique des échanges au sein d'un réseau d'acteurs du territoire régional notamment par le biais d'expositions et de forums ;

Considérant enfin l'intérêt que revêt cette institution pour le SMEDAR,

<sup>1</sup> <http://man-leforum.fr/maison-de-l-architecture/>

Après en avoir délibéré, le Comité :

- Approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion du SMEDAR à la Maison de l'Architecture de Normandie pour la période 2021-2023 et le paiement de la cotisation annuelle, fixée à 2.000,00 € nets.
- Autorise à l'unanimité le Président du SMEDAR à signer la convention de partenariat en annexe.

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ